

CQP DISPENSATION DE MATERIEL MÉDICAL

Une formation qualifiante pour dynamiser l'espace MAD de votre officine

Définition :

Le CQP de **DISPENSATION DE MATERIEL MÉDICAL** est une Certification Qualifiante Professionnelle reconnue par la branche de la pharmacie d'officine. Initié par la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) pour répondre au besoin croissant des professionnels d'officine.

Public visé :

Préparateurs (trices) en pharmacie et pharmaciens (nes)

Durée de la formation :

1 jour par semaine (7h) - La formation d'une durée de 180 heures se déroule le jeudi d'octobre à juin, par groupe de 16 stagiaires maximum.

(les heures de formation se déroulent uniquement sur le temps de travail)

Objectifs :

Acquérir une formation complémentaire sur les pathologies prises en charge dans le cadre du maintien et des soins à domicile, leurs traitements et les dispositifs et appareils indispensables à cette prise en charge.

Donner des compétences permettant de s'intégrer et participer activement à l'équipe soignante pluridisciplinaire prenant en charge le patient.

Améliorer les connaissances pour permettre d'apporter des conseils et des informations concernant la mise en place, l'utilisation et la prise en charge des matériels nécessaires au maintien à domicile des patients, ainsi que l'entretien et le dépannage.

Maîtriser la réglementation, la tarification et le remboursement des actes pour le maintien à domicile (MAD).

Analyser l'environnement, les besoins du patient et leur évolutions avec des outils et des méthodes pour faciliter la vie de tous les jours .

Programme :

Unités de Compétence
UF1 : Connaissance de l'environnement professionnel et réglementaire et de l'approche tarifaire
UF2 : Obligation professionnelle et règles de déontologie de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance
UF3 : Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps ou maladies nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux
UF4 : Connaissance médico-technique des matériels et dispositifs médicaux
UF5 : Communication adaptée à une personne malade et à ses proches
UF6 : Communication professionnelle et dans le cadre d'un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseau pluridisciplinaire

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu par module organisé tout au long de la formation ;

Présentation d'un dossier professionnel et entretien avec une commission d'évaluation (mise en situation professionnelle) ;

Validation finale sur dossier par le Jury de certification désigné par la CPNEFP.

Valeurs ajoutées apportées par le titulaire du CQP de dispensation de matériel médical :

- **Véritable référent de l'équipe officinale en matière de dispensation du matériel médical et des dispositifs médicaux**, il (elle) connaît parfaitement toutes les gammes de produits qui existent sur le marché. Il (elle) est capable non seulement d'apporter un conseil technique et personnalisé au patient muni d'une ordonnance et d'apporter des conseils adaptés à ses besoins ou à ses attentes. Il (elle) sera en capacité d'être un interlocuteur – trice avec l'ensemble des professionnels de santé pour une meilleure prise en charge.
- **Véritable force de proposition ou acteur (trice)**, il (elle) constitue une aide précieuse au pharmacien (ne) titulaire en lui proposant des solutions pour dynamiser et développer le rayon maintien à domicile de par les compétences acquises lors de la formation.

Financement :

Après envoi de la demande de prise en charge par l'employeur, OPCO EP peut financer les actions de formation si elles répondent à l'ensemble des critères d'éligibilité fixés par le code du travail. Le montant du financement est établi en fonction des barèmes en vigueur pour chaque dispositif (*pour plus d'information contacter OPCO EP au 09.70.83.88.37*)

Modalités et conditions d'inscription :

Complétez la fiche d'inscription ci-jointe (employeur et salarié(e)) et nous la renvoyer au plus vite. Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée (places limitées à 16)

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception et ne deviennent définitives qu'au retour du bulletin d'inscription accompagné de toutes les pièces demandées.

Dans le cas où le nombre de participant(e)s est insuffisant sur le plan pédagogique, L'IFMP se réserve le droit d'annuler un stage.

La présence des stagiaires dans les locaux du centre de formation implique l'acceptation du règlement intérieur.

Pour plus d'information contactez Stéphanie COMBE au 04.91.84.00.02 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 16h00) ou par mail à combe@ifmpharmacie.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

L'ENTREPRISE	
Raison sociale :	
Siret:	
Adresse:	
CP:	
Ville:	
Nom et prénom Titulaire:	
Téléphone:	
Fax:	
Email:	
LE / LA SALARIE(E)	
Civilité :	
Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance :	
Adresse:	
CP:	Ville :
Téléphone portable:	Téléphone fixe:
Email:	
Fonction:	
Nature du contrat de travail : <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Autres :	
Heures hebdomadaires effectuées :	
Diplôme obtenu : <input type="checkbox"/> BP Préparateur en pharmacie: <input type="checkbox"/> Docteur en pharmacie – Année d'obtention :	
Etes-vous un(e) ancien(ne) élève du CFA de la Pharmacie de Marseille ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

« J'autorise mon employé(e) indiqué(e) ci-dessous à effectuer la formation CQP de Dispensation de Matériel Médical »

Documents à retourner :

- CV et lettre de motivation manuscrite
- Copie du diplôme (BP Préparateur en pharmacie ou Docteur en Pharmacie)
- Copie Recto/Verso de la carte nationale d'identité
- 1 photo d'identité

Fait à

Le

Signature Stagiaire

Signature Chef d'Entreprise et cachet